Luxembourg, le 22 septembre 2022

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



Chambre des Députés Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale:

« Actuellement, la durée d'attente pour les remboursements de factures médicales auprès de la Caisse nationale de santé (ci-après « CNS ») est de plusieurs semaines. En 2021, et afin de remédier à cette situation, le remboursement accéléré fût introduit, permettant une démarche digitale.

Il existe au Luxembourg à ce stade deux applications de santé, notamment celle de la CNS et la 'GesondheetsApp', à la base desquelles se trouve un système universel, élaboré en coopération avec l'Association de Médecins et Médecins Dentistes (ci-après « AMMD »). Le but de la digitalisation des procédures est notamment la mise en œuvre d'une solution d'échange de documents et d'informations, et la concentration virtuelle des démarches afin d'atteindre un meilleur service au patient.

Une interview avec un membre de l'AMMD par RTL le 10 août dernier, et notamment un reportage du 30 août renvoient à des problèmes en cette matière. Selon des membres de l'AMMD, leur application plus élaborée et complète aurait été développée par le Digital Health Network (ci-après « DHN ») sur base d'un accord politique.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale :

9, rue du St. Esprit B.P. 510 L-2015 Luxembourg

Tel.: 22 41 84 1 Fax: 47 10 07

dp@dp.lu www.dp.lu

- Est-ce que Madame et Monsieur les Ministres sont au courant de l'envergure de l'application développée par l'AMMD?
- Quelles sont les raisons pour lesquelles cette application dite 'fonctionnelle' n'est pas utilisée actuellement ?
- Est-ce qu'un accord politique pour le développement de cette application a été trouvé avec l'AMMD?
- Pour quelles raisons, les fonctionnalités des applications existantes ont-elles été limitées ?
- Qu'en est-il de l'interdépendance des applications existantes?
- Quand une solution entièrement digitale sera accessible au grand public?
- Est-ce qu'une promotion des applications est prévue pour contrer le chiffre limité d'utilisateurs?
- Lors d'une interview dans le « Tageblatt » du 15 septembre dernier, le président de la CNS a affirmé travailler à des solutions digitales prometteuses. Quelles entités sont impliquées dans le développement de ces solutions? Quelle est la plus-value de l'application développée par la société DHN? »

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

Carole HARTMANN Députée Gilles BAUM Député Gusty GRAAS Député